



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Collège
des
inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques
régionaux

Guy CHERQUI, IA-IPR de Lettres
Elsa DEBRAS, IA-IPR de Lettres

Mél :

guy.cherqui@ac-grenoble.fr
elsa.debras@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

Grenoble, le jeudi 7 juin 2012

Guy Cherqui, Elsa Debras, IA-IPR de Lettres

à

Mesdames et messieurs les professeurs
coordonnateurs de l'épreuve facultative de langues
anciennes

Mesdames et messieurs les professeurs
examineurs de l'épreuve facultative de langues
anciennes

Objet : Consignes relatives à l'épreuve facultative de langues anciennes

A) Recommandations générales

1) Les textes officiels.

Les nouveaux programmes de langues et cultures de l'antiquité, entrés en vigueur pour la classe terminale à la rentrée 2009 (BO n° 32 du 13 septembre 2007) modifient les épreuves de l'examen du baccalauréat (BO n° 21 du 22 mai 2003)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/21/MENE0301081N.htm>

<http://www.education.gouv.fr/cid24322/mene0900242n.html>

2) Finalités de l'épreuve

Les professeurs interrogateurs doivent tenir le plus grand compte des conditions souvent particulières dans lesquelles ont lieu les cours de langues anciennes dans les lycées (l'examineur, au vu de la liste présentée, pourra s'informer des conditions d'enseignement : regroupements, diminution d'horaires).

Il s'agit de juger si les élèves ont manifestement travaillé la discipline et les textes proposés. Dans la mesure où c'est avéré, on doit mettre une note satisfaisante.

Si l'on recommande pour l'option facultative la bienveillance, on veillera cependant à vérifier que les élèves qui passent l'option en choix n°1, et donc avec coefficient 3, se soient vraiment investis dans l'étude de la discipline.

B) Le déroulement de l'épreuve

Elle comporte **trois moments** pour la préparation comme pour l'interrogation

1) Préparation (30 mn)

Une traduction (quatre à cinq lignes ou vers d'un extrait qui en comporte une vingtaine)

Un commentaire de l'ensemble du texte, qui le met en perspective avec l'entrée du programme correspondant

Deux à trois lignes ou vers d'un texte non préparé, accompagné d'une traduction de type universitaire ou autre (traduction littérale, "belle infidèle"). Cet extrait relève de la même entrée du programme que le texte proposé antérieurement



Le candidat dispose d'un dictionnaire, de son manuel le cas échéant, du corpus de textes sur lesquels il a travaillé pendant l'année (donc « appareillés » parfois, ou accompagnés de leur traduction).

2) Interrogation (15 mn)

Le candidat situe l'ensemble du texte, lit et traduit le passage retenu

Il commente l'ensemble du texte

2/2

L'examineur, à la suite de cet exposé, revient sur **un ou deux** points de la traduction ou du commentaire. Les questions de grammaire éventuelles doivent aider le candidat à rectifier une erreur de traduction ou à préciser un point de commentaire.

3) La notation

L'examineur évalue les connaissances linguistiques du candidat, sa capacité à mobiliser sa culture générale sur les entrées du programme.

Cette épreuve met fin à un enseignement optionnel qui a demandé plusieurs années d'investissement, parfois dans des conditions difficiles. Une note sur 10 équivaut à un zéro dans la mesure où seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne : il convient donc de valoriser fortement les candidats qui, sans être des spécialistes, font preuve d'un travail sérieux et régulier.

La traduction et le commentaire doivent être pris en compte à égalité.

4) Le dernier moment de l'épreuve, appelé « BONUS » :

Il est essentiel que chacun respecte les consignes données. Le passage a été donné en même temps que l'extrait préparé ; le candidat analyse la traduction, à son gré, sur le plan lexical, grammatical, syntaxique, stylistique, esthétique ; la prestation du candidat n'appelle pas de corrigé ; selon la qualité de son travail, les points (3 points maximum) obtenus s'ajoutent à la note que pense mettre le professeur après les deux premiers moments de l'épreuve. Par exemple, un élève noté 16 à l'épreuve qui aurait particulièrement bien réussi cette troisième partie pourrait avoir au final la note 18 ou 19. A l'inverse, il garderait son 16 même si cette troisième épreuve avait été peu réussie.

Attention toute interrogation qui ne comprendrait pas le BONUS pourrait être invalidée.

5) Grec

Les observations ci-dessus s'appliquent aussi bien au Latin qu'au Grec. Cependant, les élèves ayant choisi le grec n'ayant pas toujours bénéficié d'un enseignement complet, on veillera à rester indulgent, notamment en ce qui concerne l'analyse de formes morphologiques difficiles.

En conclusion, il convient non de brader cette épreuve mais d'évaluer avec justesse les candidats et de ne pas hésiter à attribuer la note maximale à une prestation de qualité. La défense d'une discipline qui contribue largement à la formation de l'élève et du citoyen doit aussi se manifester par une évaluation positive qui valorise les efforts des candidats.

Guy CHERQUI, Elsa DEBRAS
IA-IPR de Lettres